

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE JOCH

Séance du 06 Février 2022

L'an deux mille vingt-trois le 06 Février à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil-nouvelle Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 L2121-11 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales. sous la présidence de Monsieur VILLELONGUE J.Pierre, Maire

Etaient présents : VILLELONGUE J.Pierre, Jean-Claude GRAULE, VILLELONGUE Jérôme, Patrick MANDRIER, Paulette VERDIER, France ARGENCE,

Absents donnant procuration :

Aya PIAU donnant procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE

Thérèse TRABIS GURRERA donnant procuration à Jean-Claude GRAULE

Bruno PARAYRE donnant procuration à France ARGENCE

Secrétaire de séance Jean-Claude GRAULE

I- Modification projet création d'une voie à mobilité douce avec emplacements de stationnement : Allée rec d'avall Modification de la délibération n°202242 du 18 Octobre 2022 Projet « Allée rec d'avall »,

II- - Demande subvention DETR /DSIL pour la « création d'une voie à mobilité douce avec emplacements de stationnement : Allée rec d'avall. Modification de la délibération n°202303 du 23 Janvier 2023

III- Demande subvention ADES pour la « création d'une voie à mobilité douce avec emplacements de stationnement : Allée rec d'avall » Modification de la délibération n°202304 du 23 Janvier 2023

Questions diverses

I- Modification projet création d'une voie à mobilité douce avec emplacements de stationnement : Allée rec d'avall Modification de la délibération n°202242 du 18 Octobre 2022 Projet « Allée rec d'avall »,

En préambule le Maire rappelle

la séance du 30 Septembre 2022 lors de laquelle le cabinet GPO a été retenu pour la maîtrise d'oeuvre de la réalisation de la voie « Allée rec d'avall »,

la séance du 18 Octobre 2022 n°202242 au cours de laquelle le projet de ladite voie a été étudié point par point et validé à l'unanimité.

La séance du 23 Janvier 2023 au cours de laquelle il a été décidé de solliciter une subvention DETR et une subvention ADES au titre de l'année 2023

Dans un premier temps, Monsieur le Maire précise que le projet présenté et approuvé à l'unanimité le 18 Octobre 2022 comportait dix-huit places de parking, mais le Conseil Municipal, lors de ladite séance, a fait état, par erreur, des 29 places qui étaient prévues dans le projet initial.

Par conséquent, il confirme que le nombre d'emplacements de stationnement sera bien de dix-huit.

Par ailleurs, après un examen plus précis du projet au fil de l'avancement des démarches à mettre en oeuvre, s'est posé la pertinence de la partie de la voie dédiée à la mobilité douce, la conception de celle-ci pouvant être améliorée.

Monsieur le Maire explique qu'il a contacté Madame COSTE, maître d'oeuvre, et qu'il lui a demandé de produire une solution plus complète.

Ainsi donc, sur le nouveau projet, la voie à mobilité douce sera partagée par les piétons et les cyclistes, elle sera d'une largeur de trois mètres, sera mieux délimitée par un caniveau CC1 avec marquage à la peinture au sol, et longera la chaussée.

Les dix-huit places de stationnement, quant à elles, se situeront à l'avant d'une section de la voie à mobilité douce.

Un seul emplacement sera finalement réservé aux personnes à mobilité réduite, et à terme une borne de recharge pour véhicule électrique sera installée sur l'un des emplacements de parking.

Le Maire souligne que, outre l'amélioration de la voie à mobilité réduite, le changement majeur opéré dans ce nouveau projet résidera dans le traitement de la voirie. Les meilleures alternatives doivent être trouvées pour le respect environnemental.

Le maître d'oeuvre propose une solution pour le revêtement de la chaussée, ainsi, voirie, voie à mobilité douce et emplacements de stationnement seront recouverts d'enrobé drainant et non plus seulement les stationnements comme prévu à l'origine.

De ce fait, le montant de l'estimation des travaux est majoré.

Le coût de l'opération se chiffre désormais à

319 355.60€ H.T soit 383 226.72 € TTC

et se décompose comme suit :

LOT1 :

Voirie 299 025.60€ H.T

Eaux pluviales 20 330.00€ H.T

Le Conseil examine le plan et le détail de l'estimation, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et trois voix par procuration

☒ DIT QUE les objectifs et les motivations du projet restent les mêmes que ceux évoqués dans la délibération n°202242 du 18 Octobre 2022

☒ DIT QUE les emplacements de stationnement prévus sont bien au nombre de 18 et non de 29

☒ DECIDE DE MODIFIER le projet voté en date du 18 Octobre 2022 en ce sens et selon le tracé du plan annexé

« la voie à mobilité douce qui sera partagée par les piétons et les cyclistes, sera d'une largeur de trois mètres, sera mieux délimitée par un caniveau CC1 avec marquage à la peinture au sol, et longera la chaussée.

Les dix-huit places de stationnement définitives, quant à elles, se situeront à l'avant d'une section de la voie à mobilité douce.

Un seul emplacement sera finalement réservé aux personnes à mobilité réduite, et à terme une borne de recharge pour véhicule électrique sera installée sur l'un des emplacements de parking.

Le changement majeur opéré dans ce nouveau projet résidera dans le traitement de la voirie :

la voirie, voie à mobilité douce et emplacements de stationnement seront recouverts d'enrobé drainant et non plus seulement les stationnements comme prévu à l'origine. »

☒ PREND NOTE de la majoration de l'estimation qui s'élève désormais à

319 355.60€ H.T soit 383 226.72 € TTC

☐ MANDATE Monsieur le Maire pour mener à bien les démarches nécessaires à la réalisation du projet et notamment dès que possible l'achat des parcelles de Monsieur Georges GENSANE, de Monsieur Joseph MAURELL, et de Monsieur Michel DELSENY.

II- Demande subvention DETR /DSIL pour la « création d'une voie à mobilité douce avec emplacements de stationnement : Allée rec d'avall. Modification de la délibération n°202303 du 23 Janvier 2023

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération N°202303 prise en date du 23 Janvier 2023, et par laquelle le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents a décidé de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR ou DSIL pour le projet de la création de « l'allée del Rec d'avall ».

Il évoque le projet initial (délibération n°202242), et la décision de modification qui vient d'en être prise dans la présente séance, en ce sens :

Le Conseil confirme que le nombre de place de parking prévu est de 18 et non de 29.

« sur le nouveau projet, la voie à mobilité douce sera partagée par les piétons et les cyclistes, elle sera d'une largeur de trois mètres, sera mieux délimitée par un caniveau CC1 avec marquage à la peinture au sol, et longera la chaussée.

Les dix-huit places de stationnement définitives, quant à elles, se situeront à l'avant d'une section de la voie à mobilité douce.

Un seul emplacement sera finalement réservé aux personnes à mobilité réduite, et à terme une borne de recharge pour véhicule électrique sera installée sur l'un des emplacements de parking.

Le changement majeur opéré dans ce nouveau projet résidera dans le traitement de la voirie. Les meilleures alternatives doivent être trouvées pour le respect environnemental.

Le maître d'œuvre propose une solution pour le revêtement de la chaussée, ainsi, voirie, voie à mobilité douce et emplacements de stationnement seront recouverts d'enrobé drainant et non plus uniquement les stationnements comme prévu à l'origine. »

Il précise que l'objectif et le projet global ne sont en aucun cas remis en cause, et qu'il s'agit de modifications partielles et pertinentes.

Au vu de ces changements une nouvelle estimation a été évaluée par le maître d'œuvre.

Le coût de l'opération se chiffre désormais à

319 355.60€ H.T soit 383 226.72 € TTC

et se décompose comme suit :

LOT1 :

Voirie	299 025.60€ H.T
Eaux pluviales	20 330.00€ H.T

Les subventionnements seront d'autant plus nécessaires à la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR ou DSIL sur la base de la nouvelle estimation du coût des travaux.

Le Conseil Municipal ouï les explications de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et trois voix par procuration

PRECISE QUE le projet voté le 18 Octobre 2022 modifié sur certains points techniques reste le même en termes d'objectif

PREND NOTE que les modifications induisent une majoration de l'estimation des travaux s'élevant désormais à 319 355.60€ H.T soit 383 226.72 € TTC

DIT QUE la délibération de demande de subvention N°202303 du 23 Janvier 2023 doit donc être modifiée en ce sens

Le Conseil Municipal

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR ou DSIL, selon le plan de financement joint au dossier pour un montant de travaux de 319 355.60€ H.T soit 383 226.72 € TTC pour « la création d'une voie à mobilité douce avec emplacements de stationnement : Allée del rec d'avall »

III- Demande subvention ADES pour la « création d'une voie à mobilité douce avec emplacements de stationnement : Allée rec d'avall » Modification de la délibération n°202304 du 23Janvier 2023

Monsieur le Maire propose aux mêmes motifs que présentés pour la demande de la DETR pour « Création d'une voie à mobilité douce avec emplacements de stationnement : Allée rec d'avall » de solliciter l'aide du Département au titre de l'ADES 2023.

Le Conseil Municipal ouï les explications de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et trois voix par procuration

PRECISE QUE le projet voté le 18 Octobre 2022 modifié sur certains points techniques reste le même en termes d'objectif

PREND NOTE que les modifications induisent une majoration de l'estimation des travaux s'élevant désormais à 319 355.60€ H.T soit 383 226.72 € TTC

DIT QUE la délibération de demande de subvention N°202304 du 23 Janvier 2023 doit donc être modifiée en ce sens

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre de l'ADES, selon le plan de financement joint au dossier pour un montant de travaux de 319 355.60€ H.T soit 383 226.72 € TTC pour « la création d'une voie à mobilité douce avec emplacements de stationnement : Allée del rec d'avall »

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal est informé que la partie centrale du nouveau cimetière, actuellement plantée d'arbustes, sera transformée pour créer de nouvelles concessions en terre (suite à une demande d'achat de concession).

Séance levée à 19H20